

Département de Lot et Garonne

Arrondissement de Villeneuve sur Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des</u> <u>Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 14 février 2019</p>	<p>L'an Deux Mille Dix Neuf, le 14 février à 17h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 08 février 2019, s'est réuni en séance publique ordinaire Amphithéâtre du Pôle de Développement Economie de Fumel Vallée du Lot, 34 avenue de l'Usine à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, BALSAC Didier, BELOTTI Jacqueline, BONNEILH André, BORIE Daniel, BORIVANT Danièle, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CAVAILLE Jean-Claude, CONGE Marie-Yvonne, DENIS Jean-Noël, FAVAL Paul, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUERIN Gilbert, LACOMBE Sylvette, LAFOZ Michèle, LAPOUGE Maurice, LE CORRE José, LEGER Claude, LORENZON Jean-Pierre, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SAINT-BEAT Christian, SÉGALA Jean-François, , THELIOL Jean-Jacques, THUIN Daniel, VAYSSIERE Didier.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames, Messieurs :

CARNEGIE Cynthia, GARRIGUES Michel, LAGREZE Georges, LARIVIERE Jérôme, LIFANTE Dominique, PICCOLI Jacques, TALET Marie-Louise.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame **BAYLE** Brigitte procuration à Madame **GARGOWITSCH** Sophie,
Monsieur **BIHOUEE** Yann procuration à Madame **BORIVANT** Danièle,
Monsieur **CARON** Jean-Charles procuration à Monsieur **VAYSSIERE** Didier,
Monsieur **COSTES** Jean-Louis procuration à Monsieur **MOULY** Jean-Pierre,
Madame **GIRAUD** Béatrice procuration à Madame **POUCHOU** Marie-Thérèse,
Monsieur **MARSAND** Michel procuration à Monsieur **ARANDA** Francis,
Madame **GRIMAUD-DUBRUEL** Anne-Marie procuration à Monsieur **THELIOL** Jean-Jacques,
Madame **STARCK** Josiane procuration à Madame **BREL** Chantal,
Madame **VIDAL** Aline procuration à Monsieur **LORENZON** Jean-Pierre

<p>Secrétaire de Séance : Madame GARGOWITSCH Sophie</p>	<p>Conseillers en exercice : 51 Présents (titulaires et suppléants) : 35 Pouvoir(s) : 9 Votants : 44</p>
--	--

N°2019A-04-FIN : ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « AMENAGEMENT DU SENTIER DE BONAGUIL »

Monsieur Paul FAVAL, Vice-président, rappelle au conseil communautaire la délibération n°2018A-05-FIN en date du 08 février 2018 relative à la mise en place de l'autorisation de programme pour l'opération « Aménagement du sentier de Bonaguil » et précise qu'une actualisation doit être effectuée.

En effet, le début des travaux a été retardé en raison de la mise en place de fouilles archéologiques. Il convient donc d'adapter le plan de financement à l'avancée réelle du chantier.

Ainsi, Monsieur le Vice-Président propose l'actualisation suivante :

	2018 (pour rappel)	2019	2020	Total
Crédits de paiement prévisionnels HT	273 370 €	458 333 €	481 013 €	1 212 716 €
Crédits de paiement prévisionnels TTC	328 044 €	550 000 €	577 216 €	1 455 260 €

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire,

1°) - Approuve la modification d'autorisation de programme suivante n°19-01 – Aménagement du sentier de BONAGUIL :

➤ Autorisation de programme n°19-01 :

	2018 (pour rappel)	2019	2020	Total
Crédits de paiement prévisionnels HT	273 370 €	458 333 €	481 013 €	1 212 716 €
Crédits de paiement prévisionnels TTC	328 044 €	550 000 €	577 216 €	1 455 260 €

Recettes prévisionnelles :

FISPL 2017 – Contrat de ruralité	264 000 €
Région	207 200 €
Département	155 400 €
LEADER	20 000 €
Autofinancement	566 116 €
Total HT	1 212 716 €

2°) - Dit que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet ;

3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR PREFECTURE

047-200068930-20190214-2019A_04_FIN-DE
Regu le 18/02/2019

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 14 février 2019



Le Président,

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 18 février 2019

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 18 février 2019
